



ROULLET - ST-ESTÈPHE

Numéro 112 - Avril 2024

FLASH INFOS MUNICIPALES



► **INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2024/2025**

Petite Section (PS) et Cours Préparatoire (CP) :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2024-2025 ont débuté le **18 mars 2024**, uniquement sur rendez-vous auprès de M^{me} Nathalie Pommier - Tél. : **05 45 66 67 63**.

Les pièces à fournir pour l'inscription sont :

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois)
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique.



► **CARTÉCLIMA ! J'écris mon territoire de demain** **RÉUNION PUBLIQUE**

9 AVRIL 2024 - 18h-21h - ESPACE CARAT :

«L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LES MOBILITÉS DE DEMAIN DE GRANDANGOULÊME !»

Venez participer à la présentation du travail lancé depuis 2022 par les élus, pour écrire avec vous et les acteurs locaux, les documents de planification et d'actions pour notre territoire.

- **FRANCE SERVICES :** Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans toutes vos démarches administratives du quotidien liées à la situation fiscale, la famille, la retraite ou l'emploi : demande de permis de conduire ou carte d'identité, immatriculation de véhicule, demande d'aides diverses (RSA, allocation logement, retraite, aide à la déclaration d'impôts...) échanges avec France Travail.

ESPACE FRANCE SERVICES de ROULLET-SAINT-ESTÈPHE :

Lieu d'Accueil : **EFFERVESCENTRE** au 3, route du sergent Sourbé - 16440 Roulet Saint-Estèphe

Téléphone : **05 45 67 84 38** - Adresse mail : espacefranceservices@effervescentre.fr

Horaires : du lundi au mercredi de 9h à 12h / 13h à 17h et le jeudi et vendredi de 13h à 17h **sur rendez-vous de préférence**.



- **RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS (appelé aussi RECENSEMENT MILITAIRE) :**

Pour chaque jeune Français de 16 ans, le recensement est obligatoire pour : participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire...) et être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Cette procédure n'est pas automatique: c'est au jeune de faire lui-même la démarche dans les 3 mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire (ou par ses parents) auprès de la mairie de son domicile ou par internet via une plateforme du gouvernement.

Si ce délai de 3 mois est dépassé, un jeune peut toujours se faire recenser jusqu'à ses 25 ans en suivant les mêmes démarches : fournir une pièce d'identité, son livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile.

- **MISE À JOUR DU CADASTRE / AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS :**

Les propriétaires fonciers sont informés que **Monsieur COMBES**, géomètre du cadastre, sera de passage sur la commune **durant toute l'année 2024**, afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral. Dans ce cadre, il est amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés. **NE SOYEZ DONC PAS SURPRIS.**

- **INVENTAIRE du PATRIMOINE NATUREL :** par arrêté préfectoral N°16-2024 01 16 00004 autorisant l'accès à la propriété privée dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel, les agents de Charente Nature et les personnes mandatées par lui, sont autorisés à rentrer dans les propriétés privées, closes ou non closes, à l'exception des habitations, sur tout le territoire de Charente, et à franchir les murs, clôtures et autres obstacles pouvant entraver leurs opérations.

Les agents seront munis obligatoirement de cet arrêté et d'un ordre de mission à présenter à toute réquisition.

Les propriétaires seront préalablement avisés individuellement des modalités de cet arrêté (également affiché en mairie).

La présente autorisation est valable du **16 janvier 2024 (date de l'arrêté) jusqu'au 31 décembre 2024.**

VIVE LE PRINTEMPS !



JOYEUSES PÂQUES !

► **PERMANENCES des élus :**

À Saint-Estèphe : vendredi 5 Avril 2024 : **Marielle VICARD - 18h00-19h00**

À Roulet : le samedi matin de 10h00 à 12h00 à la Mairie

Samedi 13 Avril 2024 : **Véronique BARBAT** (CCAS-Affaires sociales)



► **CONSEIL MUNICIPAL** : **Mardi 9 Avril 2024** à 18h30 à la Salle du Conseil (ouvert au public).

► **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE** : **Jeudi 11 Avril 2024.**

Monsieur Philippe PECHON recevra les administrés tous les 2^{èmes} jeudis de chaque mois, de 9h à 12h, uniquement sur RDV par mail, à l'adresse suivante : philippe.pechon@conciliateurdejustice.fr

► **BIBLIOTHÈQUE** :

Rappel de nos horaires : Mercredi : 15h30 à 17h30 - Vendredi : 17h à 18h30 - Samedi : 10h à 12h.

Ouverte à tous – Inscription GRATUITE.

► **LE RELAIS GIRONDE (BORNES de COLLECTE TLC : Textile-Linge-Chaussures) :**

En plus des 4 bornes existantes sur la commune (stade de foot de Monplaisir, parking des Glamots, parking des écoles de St-Estèphe, Chez Chardin), **2 nouvelles bornes ont été installées : aux Mercerons/Champgoumeau et à Monplaisir.**

Il est recommandé de mettre les textiles sous poches plastiques fermées (30 litres maxi), les chaussures par paires attachées par les lacets. Si le conteneur est plein, appeler le numéro indiqué sur la borne pour collecte en urgence.

Ne pas mettre de sacs à terre. MERCI.

► **ÉLAGUER C'EST GAGNER : LE SAVIEZ-VOUS ?**

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies par les propriétaires ou fermiers. Un riverain de la voie publique a ainsi l'obligation légale d'élaguer les végétaux qui lui appartiennent en bordure de voie afin de permettre aux réseaux aériens de fonctionner sans gêne.

ATTENTION ! le fait de déplacer, détériorer, dégrader de quelque manière que ce soit, une installation d'un réseau ouvert au public ou d'en compromettre le fonctionnement est puni d'une amende de 1500 € (art L65 du Code des Postes et Communications électroniques) et peut entraîner en outre la mise en cause de la responsabilité civile du propriétaire de l'objet qui a causé les dommages aux câbles du réseau (art 1384 du Code Civil) induisant le remboursement des travaux de remise en état.

En cas de danger imminent, il peut être imposé d'abattre les végétaux en cause.

PENSEZ À ÉLAGUER RÉGULIÈREMENT VOS ARBRES EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE.

► **RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT / RAPPEL :**

Les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, taille-haies, débroussailleuses, tondeuses etc...) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
 - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (interdits l'après-midi).
- Les chantiers, publics et privés, sont interdits les dimanches et jours fériés (sauf urgence).



► **DATES À RETENIR :**

- **Samedi 6 Avril 2024** : **OUVERTURE de la PÊCHE** à l'Etang des Glamots.
- **Samedi 13 Avril 2024** : **KARAOKE NIGHT à 21h00** à la salle des fêtes, par l'association **Cœur à Corps**, animée par DJ Philippe. 5€ l'entrée - GRATUIT -12 ans Gâteaux, crêpes, buvette sur place. **Infos au : 06 77 83 12 20.**
- **Dimanche 14 Avril 2024** : **COURSE CYCLISTE** dans et autour du bourg de Roulet, organisée par **la Roue Libre Charentaise**. Départs au niveau des ateliers techniques municipaux (ex RN10) : **1^{er} départ à 13h30** (3^{ème} et 4^{ème} catégories), **2^{ème} départ à 15h30** (1^{ère} et 2^{ème} catégories). Sécurité assurée tout au long du parcours.
- **Mardi 16 Avril 2024** : **DON DU SANG** à la salle des fêtes, de 17h00 à 20h00.
CONSACREZ UNE HEURE DE VOTRE TEMPS - REJOIGNEZ-NOUS - DONNEZ VOTRE SANG.



FACEBOOK Ville de Roulet

La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !

